



# Rapport

# Développement

# Durable



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



“ Depuis plusieurs années, le Groupe 3S-Alzyia accorde une grande attention aux problématiques liées à la santé et la sécurité de son personnel ainsi qu'à l'environnement. Ses multiples certifications ISO 9001, ISO 14 001, OHSAS 18 001 ou encore ISAGO l'en atteste.

En 2016, le Groupe 3S-Alzyia a souhaité voir plus loin, et c'est dans cette optique qu'il a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Cette adhésion illustre la volonté du Groupe de s'inscrire de façon pérenne dans une logique de développement respectueuse de la société dans son ensemble, tant au niveau social, qu'économique ou environnemental.

Par cette signature, le Groupe 3S-Alzyia formalise sa politique RSE et, conscient que les valeurs qu'il porte s'intègrent parfaitement dans cette logique de développement durable et de responsabilité envers la société, se veut ambitieux dans cette logique de Développement Durable pour les années à venir.

Les actions illustrées dans le présent rapport, ont été menées pendant l'année 2016. Elles démontrent d'une part, la prise en compte rapide de ces enjeux, et d'autre part, la volonté du Groupe de joindre le geste à la parole.

Ce premier rapport de développement durable fixe les ambitions et la stratégie du Groupe dans ce domaine et réaffirme son soutien le plus total à la démarche vertueuse que constitue le Pacte Mondial des Nations Unies. ”

Didier MONTEGUT

Président Général

Le 20 juin 2017



# Le Groupe 3S dans 1 démarche RSE

Conscient des impacts sociaux, environnementaux et économiques que peuvent avoir ses activités sur l'ensemble de la société, le Groupe 3S-Alyzia s'est engagé volontairement dans une démarche RSE.

Dans le but de formaliser cette démarche, le Groupe 3S-Alyzia a fait le choix d'adhérer aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et de les partager dans sa sphère d'influence.



Groupe 3S - Alyzia  
106 Avenue Tolosane  
31520 Ramonville Saint Agne  
FRANCE

H.E. Ban Ki-moon  
Secrétaire Général  
Nations Unies  
New York, NY 10017  
USA  
Ramonville, le 14 septembre 2016

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que le Groupe 3S-Alyzia soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. Le Groupe 3S - Alyzia fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

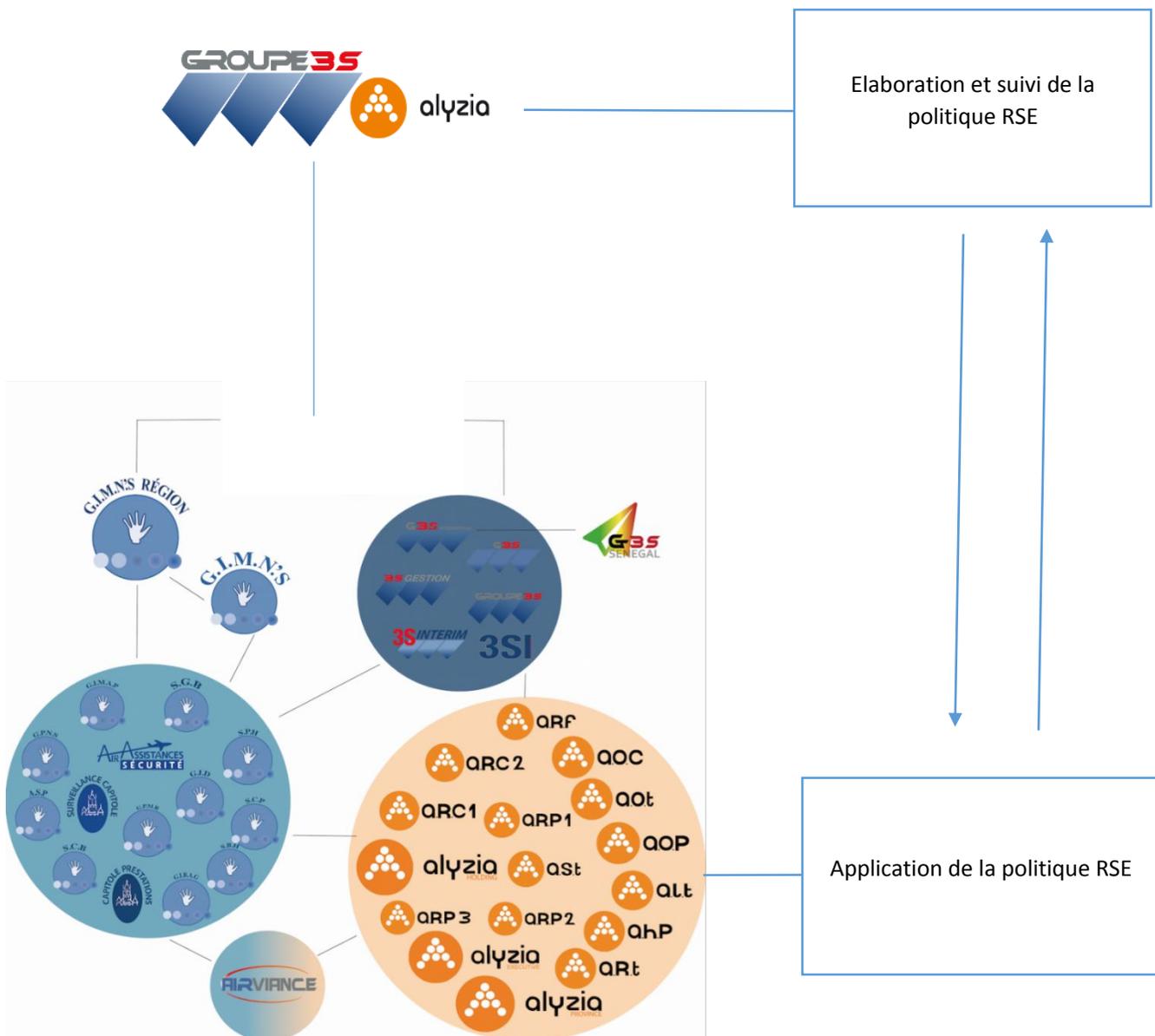
Didier MONTEGUT  
Directeur Général



# 1 démarche Groupe, 1 application à toutes nos entités

Le Groupe 3S-Alyzia s'attache à définir et développer des pratiques responsables pour les mettre en œuvre au sein de toutes les entités du Groupe.

Des mécanismes de contrôles et de remontées d'information sont prévus afin de vérifier l'effectivité de notre politique RSE dans chacune des entités du Groupe.





## 3 préoccupations, 1 démarche RSE

RSE



Qualité de nos prestations



Sécurité de nos salariés



Respect de l'environnement

En s'engageant dans une démarche RSE, le Groupe 3S-Alyzia continue son développement et souhaite que les valeurs qu'il protège soient vertueuses et conciliables avec les attentes de la société.

## 3 enjeux DD, 1 démarche RSE

Le Groupe 3S-Alyzia, en tant qu'entreprise de propreté et d'assistance aéroportuaire et, **fort de ses 4500 salariés**, a un rôle important à jouer sur les enjeux du développement durable car :

- c'est un secteur à forte responsabilité sociale dont les défis principaux sont l'intégration de travailleurs éloignés de l'emploi, l'amélioration des conditions de travail et le développement des compétences des salariés.
- ses activités sont susceptibles de pollutions et ont des impacts environnementaux non-négligeables (utilisation de produits, production de déchets, émissions de CO2 du fait des kilomètres parcourus, etc.).
- les entreprises de ce secteur ont un fort ancrage territorial et contribuent de ce fait à l'emploi local et à la prospérité économique de ces territoires.

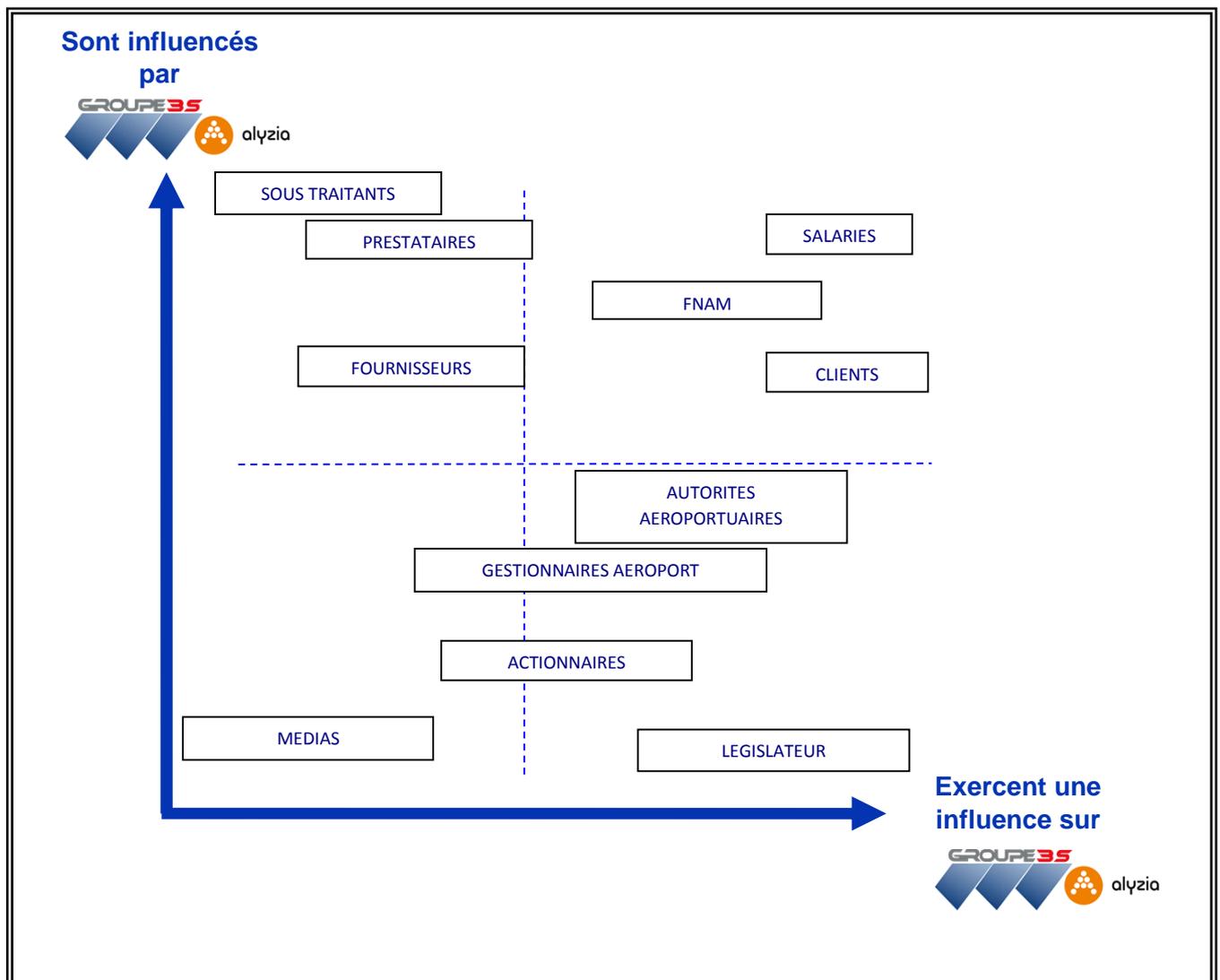


## Identification de nos **Parties Prenantes** ...

Conscient qu'une entreprise ne saurait mener une politique RSE sans avoir préalablement reconnu et pris en considération les intérêts de ses parties prenantes, le Groupe 3S-Alyzia a effectué un exercice d'identification des parties prenantes afin de nouer un dialogue avec celles-ci.

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| 1) Clients                   | 6) Autorités aéroportuaires |
| 2) Gestionnaires d'aéroports | 7) FNAM                     |
| 3) Prestataires              | 8) Législateur              |
| 4) Sous-traitants            | 9) Salariés                 |
| 5) Fournisseurs              | 10) Médias                  |

## ... et de leurs **influences**





# La politique RSE en interne

Afin d'impliquer tous ses départements, le Groupe a formalisé sa démarche et ses engagements RSE dans un document interne à l'entreprise qui a pour destination tous les salariés du Groupe 3S-Alyzia : **la Charte Ethique du Groupe 3S-Alyzia.**



## PREAMBULE

Le Groupe 3S-Alyzia porte une attention particulière au **Respect des Hommes** et mise sur son **Savoir-Faire** pour répondre aux **Exigences des Clients**.

Afin de mettre en œuvre les valeurs énoncées ci-dessus, de prolonger le développement du Groupe et de continuer à inspirer la confiance de nos clients, j'ai décidé d'engager le Groupe 3S - Alyzia dans une démarche RSE.

De ce fait, cette charte formalise notre démarche RSE et nos engagements à respecter les principes fondamentaux tels que la **Responsabilité**, l'**Intégrité** et le **Vivre-Ensemble**.

Je compte sur chacun d'entre vous pour se les approprier afin que cette charte éthique puisse servir de guide à la conduite professionnelle à tenir pour l'ensemble du Groupe. De l'administrateur au salarié, tous les collaborateurs sont garants de l'éthique du Groupe et de sa diffusion auprès des interlocuteurs et prestataires externes du Groupe.

**Il est de la responsabilité de chacun de respecter scrupuleusement les principes énoncés ci-dessous.**

Didier MONTEGUT  
Directeur Général

## CONTENU DE LA CHARTRE

Ces 7 principes constituent la Charte Ethique du Groupe 3S-Alyzia ...

### Le respect des lois et réglementations

Chacun veille, en tout état de cause, au respect des lois et réglementations applicables.

Chaque collaborateur contribue au respect des procédures internes et externes, et participe à la conformité des engagements du Groupe.

### Le respect de la personne

Chaque collaborateur est tenu de respecter les personnes et leurs droits, de s'interdire tout comportement d'intolérance, de discrimination et de violence physique ou morale.

Chacun se doit de fonder ses relations professionnelles sur l'écoute, la politesse, le dialogue, la confiance et l'esprit d'équipe.

Chacun veille à user de sa liberté d'expression au sein de l'entreprise sans porter atteinte aux valeurs, à la sécurité et à l'activité du Groupe.



### Droits fondamentaux

ses droits fondamentaux ; civils, politiques et économiques.

s'adhère aux principes et aux droits fondamentaux de la Déclaration Universelle des droits fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail.

particulièrement vigilant en ce qui concerne :

dignité de la personne et la protection contre toute forme de violence, d'harcèlement moral ; dans ce sens le Groupe incite chaque collaborateur à entretenir des relations saines de qualité, franches, loyales et respectueuses de tous.

meilleur niveau de santé possible ; dans ce sens le Groupe s'engage à assurer des conditions de travail conformes aux règles applicables et met à la disposition de ses salariés un assistant social.

la négociation collective ; dans ce sens le Groupe favorise la négociation par la mise en œuvre de procédures de consultation et de conclusion d'accords collectifs.

le développement des compétences des salariés ; dans ce sens le Groupe organise des formations à tous les salariés du Groupe.

la non-discrimination ; dans ce sens le Groupe encourage la diversité et s'assure de ne pas discriminer dans sa politique de ressources humaines.

la vie privée ; dans ce sens le Groupe s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur et à protéger les données à caractère personnel des salariés.

### Principes de loyauté

relations professionnelles avec les fournisseurs et les sous-traitants, les membres du personnel du Groupe, les clients, les partenaires, les membres du Groupe, les membres du cadre de leurs responsabilités, de toujours agir conformément aux intérêts du Groupe.

le Groupe ne peut se livrer avec les fournisseurs et les sous-traitants, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des opérations à caractère commercial autres que celles pour lesquelles un mandat lui a été donné.

le Groupe ne peut investir directement ou indirectement dans le capital ou la dette d'un fournisseur, dans la société mère ou ses filiales, lorsque des relations existent entre le Groupe et le fournisseur ou un sous-traitant en se fondant sur des critères objectifs et raisonnables.

le Groupe ne peut recevoir de cadeaux de quelque nature que ce soit (argent, biens matériels, etc.) de la part des fournisseurs ou des sous-traitants. Les seules pratiques de ce type qui sont admises sont l'échange de cadeaux publicitaires de valeur symbolique, de repas et invitations événementielles, sportives ou culturelles conformes aux usages courants qu'ils représentent.



### Partenaire

Le Groupe s'engage à adopter un comportement équitable et consciencieux, en répondant à leurs attentes et en leur offrant un service de qualité.

Le Groupe s'engage à agir avec honnêteté et impartialité, et, dans le cadre de ses relations commerciales, à respecter les engagements du Groupe.

### Justice

Le Groupe s'engage à agir avec justice et équité, en tenant compte des intérêts de tous les salariés du Groupe.

Le Groupe s'engage à agir avec justice et équité, en tenant compte des intérêts de tous les salariés du Groupe.

### Environnement

Le Groupe s'engage à adopter une démarche d'innovation dans son domaine d'activité, à favoriser l'innovation dans son domaine.

### MISE EN ŒUVRE

La Charte Ethique du Groupe, de fait elle contribue à sa notoriété et vise à être l'élément central de son fonctionnement et de sa réputation.

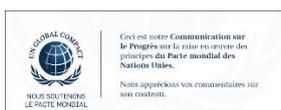
Le Groupe s'engage à assurer que tous les membres du Groupe 3S-Alyzia. De fait, le Groupe s'assure que la Charte Ethique du Groupe soit connue de tous les membres du Groupe au moment de son entrée en vigueur.

Cette charte vise à guider les comportements de ses collaborateurs en matière d'éthique, elle s'adresse à chacun, quel que soit son statut (salarié, stagiaire, intérimaire, ...), du Groupe 3S-Alyzia.

En cas de doute sur la mise en œuvre ou sur le respect des principes rappelés dans cette charte, chaque collaborateur en réfère à sa hiérarchie ou au représentant de l'employeur le plus adapté à la situation, qui lui indiquera la conduite à tenir.

Ce document :

- ✓ Est approuvé au plus haut niveau de l'entreprise.
- ✓ Énonce ce que l'entreprise attend de son personnel au travers le respect de 7 principes. Ceux-ci étant le respect des lois et réglementations, le respect de la personne, le respect des droits fondamentaux, le respect des principes de loyauté, le respect du client et du partenaire, le respect de la culture juste et le respect de l'environnement.
- ✓ Est accessible à l'ensemble du personnel et fait l'objet d'une communication interne.
- ✓ Met en place une procédure de remontée d'information en interne en cas de doute sur la mise en œuvre ou sur le respect des principes énoncés dans la charte.
- ✓ Est repris dans les politiques et procédures opérationnelles afin d'être incorporée d'un bout à l'autre de l'entreprise.





# La politique RSE en externe

Ces engagements sont également formalisés dans un document qui a vocation à être diffusé en externe auprès de tous les fournisseurs et sous-traitants du Groupe 3S-Alyzia :  
**la Charte RSE Fournisseurs du Groupe 3S-Alyzia.**

## Charte Achat RSE Fournisseurs



### Préambule

Engagé dans une démarche RSE, le Groupe 3S-Alyzia souhaite promouvoir les principes relatifs aux Droits de l'Homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans ses activités et sa sphère d'influence. En réalisant cette charte, le Groupe 3S-Alyzia prolonge sa démarche RSE et invite ses fournisseurs à s'engager et agir à ses côtés.

Cette charte est soumise à la signature de tous les Fournisseurs du Groupe 3S-Alyzia.

En adhérant à la présente charte RSE, le Fournisseur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter et mettre en œuvre, mais aussi pour faire respecter et mettre en œuvre par ses propres fournisseurs et sous-traitants, dans le respect de la législation nationale et des dispositions contractuelles applicables, l'ensemble des principes qui y sont exposés. Le Fournisseur accepte la possibilité de recevoir des auditeurs, internes ou externes, qui pourront être mandatés par le Groupe 3S-Alyzia pour vérifier l'application des principes de la présente charte.

Dans le cas où le Fournisseur ne serait pas en mesure de respecter certaines conditions de la présente charte, en raison de circonstances particulières, il sera tenu d'en faire part au Groupe 3S-Alyzia et de s'engager sur la mise en œuvre de mesures correctives dans un délai défini.

Christiane SUELAUME  
Responsable Achats

Didier MONTEGUT  
Directeur Général

### Corruption

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

Le Fournisseur s'engage à ne pas exercer de distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession.

Le Fournisseur s'engage à fournir les meilleurs efforts concernant la promotion de l'égalité des chances et concernant l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et à respecter ses obligations concernant l'emploi des personnes handicapées.

### Droits de travail

Le Fournisseur s'engage à reconnaître et respecter les droits des salariés à la liberté syndicale, d'organisation et de négociation collective et à permettre le développement du dialogue social en favorisant la liberté d'expression et d'association des travailleurs.

Le Fournisseur s'engage à appliquer les dispositions relatives à l'élimination du travail des enfants et à la protection des enfants et des adolescents, telles que définies par la législation locale ou, à défaut, par les conventions de l'OIT.

### Abolition du travail des enfants

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

### Respect du principe de non-discrimination

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

### Respect de la liberté syndicale

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

### Protection de la santé et de la sécurité

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

### Environnement

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

### Impact environnemental

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

### Impacts sociaux

Le Fournisseur s'engage à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT.

Ce document :

- ✓ Est approuvé au plus haut niveau de l'entreprise.
- ✓ Est approuvé par le service Achat du Groupe.
- ✓ Est annexé à tous les contrats passés avec les fournisseurs et sous-traitants.
- ✓ Exige que ces fournisseurs et sous-traitants respectent les 10 principes définis par le Global Compact dans des thématiques telles que la lutte contre la corruption, le respect des normes de travail et la protection de l'environnement.
- ✓ A été signé par **29 fournisseurs/sous-traitants** (au 17/05/2017).
- ✓ Fera l'objet d'un suivi par la réalisation d'audits pour s'assurer que l'ensemble des prestataires répondent aux attentes du Groupe 3S-Alyzia en termes de RSE.



# Les actions RSE en application

## I- Respect des Droits de l'Homme

**Principe 1 :** Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;

**Principe 2 :** Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

## Sensibilisation du personnel à la sécurité

- ⇒ Au cours de l'année 2016, **12 flashs SST** ont été transmis à l'ensemble du personnel.
- ⇒ Ces flashs SST ont pour ambition de sensibiliser tous les salariés aux risques inhérents à leurs métiers et plus globalement à tous les risques de la vie quotidienne.
- ⇒ Ainsi, de nombreux sujets ont été traités par le biais de ces flashs ; parmi ceux-ci il y a eu notamment : les risques liés aux chutes, les risques liés à l'usage du téléphone portable, les risques liés au bruit ou encore la sécurité sur la route.

	<b>FORMULAIRE</b>
Flash mensuel Sécurité et Santé au Travail	



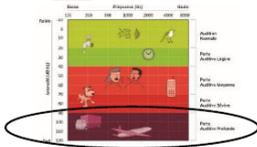
### Flash Sécurité et Santé au Travail

Mois de Diffusion : Octobre 2016      **SUJET TRAITÉ :** Risques liés au bruit

Le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel. Il peut provoquer des **surdités**, mais aussi **stress** et **fatigue** qui, à la longue, ont des conséquences sur la santé. Pourtant, des moyens existent pour limiter l'exposition des travailleurs aux nuisances sonores.

#### Les effets du bruit sur la santé humaine

- Sur un aéroport, toute exposition au bruit, même de très courte durée, constitue un danger pour l'ouïe et peut générer, à terme, une **surdité irréversible**. A **120 décibels** (bruit d'un moteur d'avion) on estime qu'il y a danger dès lors que l'exposition quotidienne dépasse **1 minute**.
- Le bruit a aussi des conséquences sur le **corps entier** et peut également avoir des effets sur le **sommeil**.



#### Comment se protéger du bruit au travail ?



Ce risque est présent dans le DUER. Document Unique d'Évaluations des Risques. Ce document regroupe l'ensemble des risques auxquels vous êtes exposés dans l'exercice de vos activités. Il est présent dans vos Manuels d'Exploitation pour consultation.

Rédigé par :	Service QSE	QSE
Approuvé par :	Karina CONTER – Directrice QSE Groupe	IC
Le présent document est la propriété du Groupe 3S. Il ne peut être reproduit, communiqué, ou confié à des personnes externes, sans l'autorisation du service QSE.		G-G3S-QSE-FO-025V01 Date : 15/06/15 Page 1 sur 1

## Flash sur les risques liés au bruit

	<b>FORMULAIRE</b>
Flash mensuel Sécurité et Santé au Travail	



### Flash Sécurité et Santé au Travail

Mois de Diffusion : Septembre 2016      **SUJET TRAITÉ :** Risques liés à l'usage du téléphone

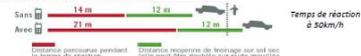
Que l'on utilise son téléphone pour appeler, pour envoyer des SMS, pour écouter de la musique ou pour consulter ses mails, ses applications ou Internet : Les conséquences sont les mêmes, l'attention du conducteur baisse significativement et le risque d'accident est démultiplié.



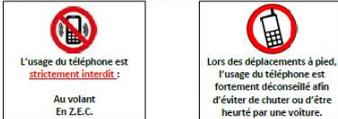
(Ne jouez pas à Pokemon en conduisant)

#### Quelques éléments sur les risques liés à l'usage du téléphone :

- Oreillette, kit mains libres, Bluetooth, à la main... l'utilisation du téléphone portable au volant **multiplie le risque d'accident de la route par 3**.
- L'utilisation du téléphone au volant constitue la **4ème cause de mortalité sur la route**.
- L'utilisation du téléphone entraîne une **baisse d'attention**.



#### Difficile d'être attentif lorsque l'on fait plusieurs choses à la fois...



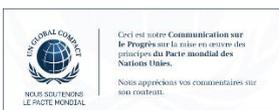
L'usage du téléphone est **strictement interdit** :  
Au volant  
En Z.E.C.

Lors des déplacements à pied, l'usage du téléphone est **fortement déconseillé** afin d'éviter de chuter ou d'être heurté par une voiture.

Ce risque est présent dans le DUER. Document Unique d'Évaluations des Risques. Ce document regroupe l'ensemble des risques auxquels vous êtes exposés dans l'exercice de vos activités. Il est présent dans vos Manuels d'Exploitation pour consultation.

Rédigé par :	Service QSE	QSE
Approuvé par :	Karina CONTER – Directrice QSE Groupe	IC
Le présent document est la propriété du Groupe 3S. Il ne peut être reproduit, communiqué, ou confié à des personnes externes, sans l'autorisation du service QSE.		G-G3S-QSE-FO-025V01 Date : 15/06/15 Page 1 sur 1

## Flash sur les risques liés à l'usage du téléphone





## Certification OSHAS 18001



- ⇒ Cette certification a pour objectif d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- ⇒ Pour le Groupe 3S-Alyzia ainsi que pour nos partenaires, l'obtention de cette certification représente un réel gage de sécurité.

## II- Respect des Normes du Travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

## Recrutement et formation de personnes éloignées du travail (GEIQ AERO)

- ⇒ Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, **265 demandeurs d'emploi** ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation grâce au GEIQ AERO.
- ⇒ Cet organisme, créé par le Groupe 3S-Alyzia, a pour ambition de former des personnes particulièrement éloignées de l'emploi aux métiers du secteur aéroportuaire. Le GEIQ AERO propose une formation innovante car il permet non seulement l'apprentissage d'un métier mais également l'acquisition de savoir-être à travers des modules dits « citoyens ».



## Groupe 3S - Alyzia GEIQ-Aero

### • Description et objectifs

Conscient des difficultés de recrutement inhérentes au secteur aéroportuaire, le Groupe 3S/Alyzia s'est engagé en créant le Groupement d'Employeur pour l'Insertion et la Qualification Aéroportuaire (GEIQ-Aero).

Le GEIQ-Aero propose une formation innovante avec l'apprentissage d'un métier mais également d'un savoir-être au travers de modules dits « citoyens ou socialisant ». L'organisme met à disposition des entreprises de services aéroportuaires des salariés en contrat de professionnalisation de 6 à 12 mois ; un suivi étroit est opéré tout au long du parcours du salarié.

Le GEIQ-Aero agit dans une double logique d'insertion professionnelle et sociale, permettant aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi de bénéficier d'une phase d'acquisition des savoir-être et des savoirs généraux.

176 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une offre d'insertion par la qualification professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013. Presque tous les salariés sont allés au terme de leur parcours de formation. Près de la moitié d'entre eux ont été recrutés au sein du GE-AÉRO, principalement en CDI. Ces profils sont reconnus et appréciés par les entreprises pour la qualité de leur travail.

### • Bénéfices

- Création d'emplois qui bénéficient majoritairement à la population locale et éloignée de l'emploi
- Développement des compétences professionnelles mais également des compétences de « savoir-être »
- Création du lien social par un travail sur la confiance en soi, le développement personnel et l'organisation de la vie privée pour réduire le taux de retard et d'absence

Impact territorial, économique et social



## Groupe 3S - Alyzia GEIQ Aero

### • Facteurs-clés de succès

- Appui de la direction qui a créé un GE-AERO
- Remise à plat des conditions et des usages de l'emploi avec les ressources humaines
- Adaptation de l'outil aux particularités du secteur aéroportuaire



### • Communication

Communication au sein des entreprises du secteur via la FNAM

### • Partenaires

City One, Passerelle CDG, GE-AERO

### • Pour aller plus loin / contact

- [Site des GEIQ](#)
- BRETTE Paul, [p.brette@alyzia.com](mailto:p.brette@alyzia.com)
- PESSOA Pascale, [p.pessoa@alyzia.com](mailto:p.pessoa@alyzia.com)
- AFTIS Méziane, [meziane.aftis@aeiq-aero.fr](mailto:meziane.aftis@aeiq-aero.fr)

Impact territorial, économique et social

**Présentation du GEIQ-AERO dans le « Guide de bonnes pratiques RSE » de la FNAM**

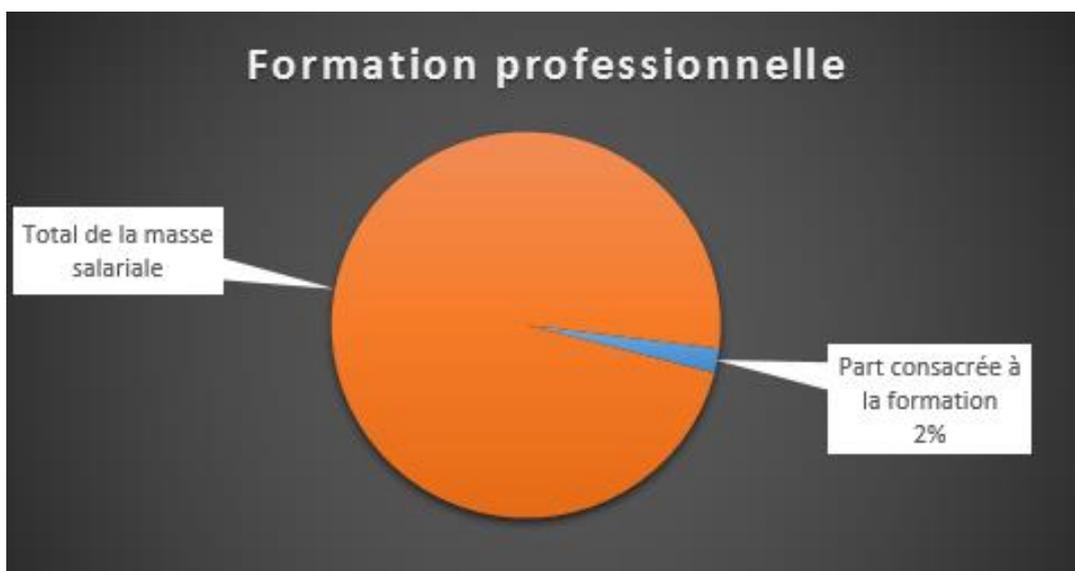
## Augmentation du nombre de travailleurs handicapés

- ⇒ En 2016, le Groupe 3S-Alyzia comportait 210 travailleurs handicapés, en 2015 ce chiffre était de 191. Cela correspond à une **augmentation de près de 10%** pour l'année 2016.
- ⇒ En parallèle, une campagne de sensibilisation innovante a été menée sur ce sujet auprès de tous les salariés du Groupe. Celle-ci s'opérait notamment par le biais d'affiches, de clips vidéos ou en encore de la mise à disposition d'un conseiller handicapé durant toute la campagne.



### Politique formation appliquée à l'ensemble du personnel

- ⇒ Dans ce cadre, près de **2,1% de la masse salariale brute du Groupe a été consacrée à la formation** en 2016.
- ⇒ Pour le Groupe 3S-Alyzia, la formation professionnelle continue est un moyen de contribuer au développement des compétences de tous ses salariés. Cet enjeu, par ailleurs retranscrit dans la Charte Ethique du Groupe, constitue l'un de nos objectifs principaux.



### Transmission d'une Charte RSE Fournisseurs à tous nos sous-traitants et fournisseurs

- ⇒ Depuis la création de la Charte RSE-Fournisseurs du Groupe 3S-Alyzia, **29 fournisseurs et sous-traitants ont signé la charte** et se sont engagés à respecter notamment le paragraphe



sur la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail des enfants, respect du principe de non-discrimination, respect de la liberté syndicale, protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, durée du travail et niveau de rémunération.

### III- Respect de l'Environnement

**Principe 7 :** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement ;

**Principe 8 :** Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

**Principe 9 :** Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Sensibilisation du personnel à l'environnement

⇒ Au cours de l'année 2016, **9 flashs Environnement** ont été transmis à l'ensemble du personnel, avec notamment pour thème la semaine du Développement Durable, le tri sélectif ou encore les consignes sur le réglage du chauffage et de la climatisation.

	<b>FORMULAIRE</b> <b>Flash Environnement</b>
	<b>L'environnement... C'est MAINTENANT</b>
Mois de Diffusion : Mai/ Juin	SUJET TRAITÉ : Semaine du développement durable

**EDITION 2016 - DU 30 MAI AU 5 JUIN**

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE C'EST QUOI ?

Le développement durable est officiellement défini en 1987 dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, Premier ministre norvégien, comme « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il vise à concilier simultanément **croissance économique, équité sociale et préservation de l'environnement**, dans un cadre de bonne gouvernance.

### QUEL EST LE THÈME 2016 ?

**Recycler, Rénover, Se déplacer**

### COMMENT ÊTRE ACTEUR DE CETTE DÉMARCHÉ ?

- Le savoir-voies ?** Pour ses trajets en bureau, je privilégie les transports en commun ou le covoiturage. Pour mes déplacements immédiats, je privilégie les appels téléphoniques.
- Le savoir-voies ?** Je réduis au maximum la lumière naturelle. Lorsque je quitte le bureau, j'éteins la lumière.
- Le savoir-voies ?** Un ordinateur de bureau avec écran solidaire de 80 à 200 W, et un mode veille, il consomme entre 20 et 40 W.
- Le savoir-voies ?** Je n'oublie pas d'étendre mon ordinateur ainsi que les manettes « en veille » lorsque je pars.
- Le savoir-voies ?** Je trie mes déchets (papier, plastique, piles, cartouches, etc.) et les porte aux lieux de collecte dédiés.
- Le savoir-voies ?** La quantité de mercure contenue dans une seule pile peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau pendant 30 ans.
- Le savoir-voies ?** Baisser la température de l'AC représente 7 fois économiquement davantage en énergie.

Rédigé par :	Service GSE	GSE
Approuvé par :	R. CONTRE - Directeur GSE Alyzia	RC
Le présent document est la propriété du Groupe Alyzia. Il ne peut être reproduit, communiqué, ou confié à des personnes extérieures, sans l'autorisation du service qualité.		
	ALZIS/00-001/001	Date : 24/06/2013 Page 1 sur 1

### Flash sur la semaine du DD

	<b>FORMULAIRE</b> <b>Flash Environnement</b>
	<b>L'environnement... C'est MAINTENANT</b>
Mois de Diffusion : Juillet/Août 2016	SUJET TRAITÉ : Recyclage des D3E

### Ma planète je la préfère

Dans le cadre de sa démarche environnementale et RSE, le Groupe 3S/Alyzia s'engage dans un partenariat avec des associations qui récupèrent gratuitement nos déchets D3E afin de les réutiliser et les fournir à des personnes qui en ont besoin, ou de les détruire dans le respect des normes s'ils sont hors d'usage.

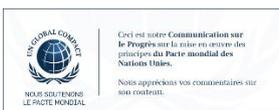
Pour aider les mairies, les écoles, collèges, lycées, les associations ou la planète :

**NE VOUS DEBARRASSEZ PAS DES DECHETS D3E**  
**STOCKEZ-LES**  
**ILS SERONT RECUPERES**

**Un déchet D3E c'est quoi ?**

Rédigé par :	Service GSE	GSE
Approuvé par :	R. CONTRE - Directeur GSE Alyzia	RC
Le présent document est la propriété du Groupe Alyzia. Il ne peut être reproduit, communiqué, ou confié à des personnes extérieures, sans l'autorisation du service qualité.		
	ALZIS/00-001/001	Date : 24/06/2013 Page 1 sur 1

### Flash sur le recyclage des DEEE





⇒ **Tous les membres du personnel susceptibles de conduire des engins ou véhicules dans le cadre professionnel ont été sensibilisés aux principes de l'éco-conduite par le biais d'une présentation PowerPoint.**

### L'éco-conduite :

**Un petit pas pour l'Homme,  
Un grand pas pour la Planète.**

### ADOPTEZ UNE CONDUITE SOUPLE

**En cas de chaleur, que faut-il privilégier ?**

- a) la climatisation
- b) les fenêtres ouvertes
- c) les 2 à la fois

*En résumé, l'éco-conduite c'est*

<p><b>Des économies :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De consommation</li> <li>- De sinistres automobiles</li> </ul>	<p><b>Des gains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En carburant</li> <li>- En entretien du véhicule</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*En conclusion : **PILOTEZ EN DOUCEUR !***

*Merci pour votre attention.*

**Sensibilisation Powerpoint sur l'éco-conduite (document partiel)**

## Systeme de tri des déchets

⇒ *Tri des cartouches d'encre en collaboration avec XEROX.*

**Comment recycler les cartouches d'imprimantes Xerox ?**

**1. Déposez votre cartouche vide dans le carton ci-dessous** (cette cartouche peut être remise dans le carton d'emballage de la nouvelle cartouche avant d'être recyclée)

**2. Attention :**

**Mettre uniquement les cartouches de marque :**

**XEROX**

**Le carton ne doit pas excéder 25 Kg**

**3. Pour effectuer le ramassage de la BOX pleine :**

Connectez-vous au portail : <http://services.tnt.fr/xerox/login/index.do>

Identifiant : XEROX  
Mot de passe : Ecobox

Un mode d'emploi est téléchargeable pour effectuer le ramassage.  
**! N'oubliez pas de cocher la case BSD**

**Une fois la demande effectuée, prévenir le service QSE**



⇒ Tri du papier en collaboration avec PAPREC.



## Comment recycler le papier ?

**1. Déposer vos papiers usagés dans la poubelle (ayant le couvercle bleu) ci-dessous**

**2. Attention à ne pas mettre :**

- De trombones
- D'agrafes
- Du papier avec des tâches de café ou autres...

**3. Une fois la poubelle pleine :**

- Vider la poubelle dans la benne prévue
- Remettre la poubelle à son emplacement

⇒ Tri des bâtons lumineux (DEEE) en collaboration avec Tarmac Equipements.

<b>FORMULAIRE</b> <i>Note interne</i>		
Plateforme : Toutes	Entité : Toutes	Référence : NI-17-03-06
Date de Diffusion : 06/03/2017		
Rédacteur : Service QSE	Destinataires : Directeurs d'Exploitation Piste	
Objet : Collecte et traitement de flambeaux lumineux usagés		

Dans le cadre de la démarche Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) du Groupe 3S-Alyzia, nous devons veiller à notre conformité réglementaire sur certains sujets.

La collecte et le traitement des flambeaux lumineux doivent se faire conformément aux dispositions de l'article R 543-195 du Code de l'environnement.

Les flambeaux lumineux sont considérés comme des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Les DEEE sont des déchets dangereux, les utilisateurs de DEEE professionnels doivent donc les faire collecter et traiter par des opérateurs agréés.

Le non-respect de ces dispositions est susceptible de faire l'objet de sanctions administratives et pénales.

**Par conséquent, il est nécessaire de :**

- **Récolter tous les flambeaux lumineux usagés de votre entité** dans une caisse dédiée.

- Lorsque la caisse sera remplie, **la transmettre au Responsable Matériel.**
- Les flambeaux lumineux usagés seront confiés à Tarmac équipements qui se chargera de leur traitement conformément à la réglementation en vigueur.

Rédigé par :	Karina CONTER - Responsable Qualité Alyzia	KC
Approuvé par :	Didier MONTEGUT - Directeur Général Groupe	DM
<small>Le présent document est la propriété du Groupe 3S. Il ne peut être reproduit, communiqué, ou confié à des personnes extérieures, sans l'autorisation du service QSE.          Les entités intervenant dans le domaine de la sécurité doivent répondre à l'article L612-14 du Code de la Sécurité Intérieure : l'autorisation d'exercer ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.</small>		QSE-FO-015 V01 Date : 23/11/15 Page 1 sur 1



## Utilisation de produits d'entretien éco labélisés

- ⇒ A travers ses activités de nettoyage, le Groupe 3S-Alyzia a un rôle à jouer dans la sélection de ses produits d'entretien. Ainsi, dorénavant nous privilégions, autant que faire se peut, les produits éco labélisés.
- ⇒ Durant l'année 2016, le Groupe 3S-Alyzia a utilisé 20 produits éco labélisés dans le cadre de ses activités de nettoyage, cela représente près de 9,5% du total des produits utilisés.



- ⇒ L'écolabel européen est garant de la qualité environnementale des produits. Il est, à ce titre, le seul qui soit officiel et utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne.
- ⇒ Il garantit notamment une limitation des rejets de substances toxiques dans l'environnement, une biodégradabilité accrue, une réduction des déchets d'emballage ou encore une nocivité réduite du produit pour ses utilisateurs.

## Déploiement d'une flotte automobile moins polluante

- ⇒ Le renouvellement par des véhicules hybrides se chiffre actuellement à hauteur de 69% sur l'ensemble du parc automobile du Groupe 3S-Alyzia.



**Les véhicules hybrides du Groupe 3S-Alyzia**



## Certification ISO 14001



- ⇒ Cette certification démontre tout l'engagement du Groupe 3S-Alyzia en matière d'environnement. Elle atteste notamment notre maîtrise de la réglementation et des impacts environnementaux que peuvent engendrer nos activités.
- ⇒ Pour le Groupe 3S-Alyzia ainsi que pour nos partenaires, cette certification constitue une preuve de l'existence d'un système de management environnemental fort et efficace.

## IV- Lutte contre la corruption

**Principe 10 :** Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

### Don à la Croix Rouge Française

- ⇒ Lors de l'année 2016, le Groupe 3S-Alyzia a effectué un don en nature à la Croix-Rouge Française, ce don était composé de **1969 pièces de vêtements**.

### Le souhait du Groupe 3S-Alyzia de prendre en considération cette thématique a été formalisé et retranscrit dans notre Charte Ethique et notre Charte RSE Fournisseurs

- ⇒ La Charte Ethique et la Charte RSE Fournisseurs prévoient toutes les deux une partie dédiée spécifiquement à la notion de **loyauté des pratiques**.
- ⇒ De ce fait, au travers de la Charte Ethique, il est indiqué qu'aucun personnel du Groupe :
  - 1) « ne peut se livrer avec les fournisseurs et les sous-traitants, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, à des opérations à caractère commercial autre que celles pour lesquelles un mandat lui été expressément donné. »
  - 2) « ne peut investir directement ou indirectement dans le capital ou la dette d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, dans la société mère ou ses filiales, lorsque des relations existent entre le Groupe et ce fournisseur ou sous-traitant. »
  - 3) « ne peut recevoir des cadeaux de quelque nature que ce soit (argent, biens matériels, etc.) de la part des fournisseurs ou des sous-traitants. Les seules pratiques de ce type qui sont admises sont l'échange de cadeaux publicitaires de valeur symbolique, de repas



et invitations événementielles, sportives ou professionnelles conformes aux usages courants qu'ils représentent. »

- ⇒ Enfin, la Charte RSE Fournisseurs indique notamment que « le Groupe 3S-Alyzia et ses fournisseurs ont pour principe la loyauté afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables » et que, de ce fait, « la négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme ».